

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PROX DE L'ABONNEMENT
Roubaix-Tourcoing: Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 fr.

REDACTION ET ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur gérant: ALFRED REBOUX

PRINX DES INSERTIONS
Annonces: la ligne, 20 c. — Réclames: 30 c. — Faits divers, 50 c.

ROUBAIX, 9 JUILLET 1884

LE CHOLÉRA

Troisième lettre de M. BÉCHAMP
Mon cher Monsieur,

Il y a dans la croyance aux germes morbifiques préexistants un grave erreur qu'il faut détruire, et parce qu'elle est l'erreur et parce qu'elle n'est pas la véritable cause des maladies en général, des contagieuses et épidémiques en particulier.

L'air commun charrié et les eaux contiennent vraiment, sans cesse, des organismes microscopiques et ce que l'on est convenu d'appeler leurs germes.

Il est incontestable que le vin et la bière, d'autres liquides ou substances diverses ne s'altèrent au contact de l'air que grâce à la présence de ces germes et à leur développement en ferments.

C'est là une vérité qui n'est plus contestée par personne et que j'ai mise en pleine lumière depuis près de trente ans. J'avais aussi, dès cette époque, indiqué le moyen d'empêcher ces germes de se multiplier et d'évoluer en altérant les liquides et les substances diverses dont je parlais.

Ces moyens consistaient dans l'addition de créosote ou d'acide phénique, à dose convenable, aux liquides que je voulais empêcher de fermenter ou de se putréfier.

M. Dumas avait été si frappé de mes observations et de mes résultats que, dans la lettre dont je vous ai déjà cité un passage, l'illustre chimiste m'écrivait ce que voici, se rattachant à sa première demande :

« A cette question s'en rattachent deux autres. A votre avis quelle est la substance la plus propre à tuer les animalcules ou leurs germes? Quelle est la substance la plus propre à tuer les ferments ou végétaux microscopiques ou leurs germes? Je vous dirai le sens de ces questions dans une autre lettre (1). »

Malheureusement j'ai perdu ou égaré cette autre lettre, mais je me souviens que son intention, dès lors réalisée, était de recommander l'emploi de l'acide phénique comme agent antiseptique préservateur contre les maladies contagieuses et spécialement le choléra, dont on était menacé comme aujourd'hui.

L'année suivante, en étudiant les maladies, parasitaires et autres, qui sévissaient épidémiquement, dans les Cévennes et dans tout le Midi, sur les vers à soie, je recommandais de faire les éducations de ces papillons, depuis l'éclosion jusqu'à l'accomplissement et à la ponte, dans des chambres plus ou moins chargées de vapeurs de créosote ou d'acide phénique, qu'on y répandrait par évaporation spontanée ou par fumigation. Mon but était de tarir la fécondité des germes atmosphériques ou de les tuer et de soustraire ainsi l'animal à leur funeste influence.

Je dois dire que M. Pasteur se montra alors, et même beaucoup plus tard, le contradictoire intrépide de mes observations et de ma proposition d'employer la créosote et l'acide phénique dans les éducations des vers à soie. Le savant chimiste, il est vrai, n'était pas alors ce qu'il est devenu ensuite. Lorsque je le fus contraint de reconnaître que l'une des maladies de ces intéressants insectes, la Pébrine, était vraiment parasitaire, il fit volte-face complète, et toutes les maladies, même celles de l'homme, furent par lui déclarées parasitaires, ainsi que j'ai montré par les textes. Il a même été si convaincu, qu'après s'être moqué (2) de l'emploi de la créosote, il se laissa volontiers attribuer la découverte de la propriété de ce liquide de tarir la fécondité des germes atmosphériques et par suite de l'emploi de l'acide phénique en médecine et en chirurgie. Il en est toujours ainsi: lorsqu'une découverte a été largement confirmée, une vérité scientifique solidement établie, elle passe si bien dans le domaine public que chacun s'en croit l'inventeur. Et si j'ai insisté sur ces particularités, c'est afin de montrer que je ne m'étais pas trompé sur un point important du sujet que je traite en ce moment, et pour inspirer quelque confiance au public intelligent auquel vous communiquez ces lettres.

Je reviens à la microbie. Depuis un petit nombre d'années les académies, les sociétés savantes, les revues et les journaux retentissent de communications sur les microbes. L'air commun est leur réceptacle: il y a un microbe spécial producteur de chacune des maladies connues; il y a une panspermie microbienne morbifique continue ou discontinue. Des missions scientifiques ont été à la recherche du microbe du choléra en Egypte et jusque dans l'Inde; on le cherche en ce moment à Toulon. Enfin, les docteurs microbistes sont si populaires, que chacun prétend en disserter en connaissance certaine, comme si elles étaient fondées sur des expériences démonstratives, un savant vulgarisateur a même été si con-

vaincu qu'il a proscrit le plumeau avec lequel on époussette nos appartements, de peur de déloger le microbe blotti dans quelque encoignure! On tremble des plus épouvantables craintes à la pensée que de tous côtés on est menacé du microbe!

Ces craintes, pour réelles qu'elles soient, ne sont fondées que sur des opinions a priori et, j'ose l'affirmer, purement chimériques; en effet, on n'a jamais prouvé que l'atmosphère contient normalement le microbe d'une maladie caractérisée, du choléra, par exemple. Ce que l'on désigne du nom de microbe, ne sont autres que des vibrations ou des bactéries, ou bien ce que je considère, en me fondant sur des preuves décisives, comme l'être qui constitue en quelque sorte la forme initiale des vibrions et des bactéries, le germe si l'on veut de ces êtres. J'ai démontré que cette forme initiale existe dans l'air et que 100 litres de cet air le contiennent par milliers, à Lille comme à Montpellier. Or, Dumas a démontré qu'à Paris, un homme qui fait seize inspirations par minute admet dans ses poumons huit mille litres d'air par vingt-quatre heures. Vous jugerez par la combien de fois nous devrions avoir le choléra si son microbe existait dans cet air. Je le répète, jamais on n'a communiqué le choléra par l'air, naturellement. Pour vous montrer la force de cette observation, je vais vous donner l'itinéraire qu'il suivit le choléra pour venir du Bengale à Paris et le temps qu'il y a mis.

Le choléra, endémique depuis des siècles au Bengale, s'y trouvait confiné, lorsque en 1817 il apparut vers l'est, successivement à Djessoro, à Malacca et à Java où il sévit épidémiquement en faisant des ravages effroyables.

En 1818, l'épidémie éclata en même temps au sud-est, à Bornéo et à Calcutta, traverse la Pérouse et arrive à Bombay.

En 1819 il apparut au sud, aux Moluques, à l'île de France et à Bourbon.

En 1820 il se montre à l'est en Birmanie, passe en Chine vers le nord et atteint Canton et Pékin.

En 1821 il est à l'ouest, en Perse, en Arabie et en Turquie d'Asie: à Bassora et à Bagdad.

En 1823 remontant de l'Arabie vers le nord il apparut au Caucase, sur les bords de la mer Caspienne et passa en Sibirie.

De 1826 à 1830 il pénétra au cœur de la Russie.

En 1831, il passe de l'Arabie en Egypte; puis en Pologne, en Autriche, en Prusse; arrive en Angleterre, franchit la Manche, se montre à Calais le 18 mars et atteint Paris le 6 janvier 1832.

Dans l'hypothèse microbienne, avec la facile dissémination d'objets d'une si exquise petitesse que celle que l'on suppose aux germes invisibles, comment comprendre que le choléra ait mis quinze ans à atteindre Paris?

La cause est autre; ce n'est pas l'air qui contient le germe du choléra; le choléra comme toutes les maladies, naît de nous en nous, c'est nous qui nous le communiquons les uns aux autres. C'est ce que j'essaierai de démontrer.

Agrez-... A. BÉCHAMP.

Le Journal des Débats fait remarquer que l'affaire de Bac-Lé nous montre les défauts de notre situation au Tonkin. Nous sommes avertis, dit-il, que le Tonkin ne nous appartient pas encore, qu'il est rempli d'ennemis et que nous ne sommes maîtres que de la petite partie que nous occupons matériellement. « Il n'est plus permis de s'y tromper, ajoute-t-il; nous serons forcés d'entretenir pendant longtemps encore une force respectable dans le Tonkin. » D'où il suit que, même en écartant l'éventualité d'une guerre avec la Chine, il n'est pas une seule des affirmations portées pompeusement il y a un mois à la tribune par M. Jules Ferry qui ne constitue une preuve d'ignorance, d'étourderie et de légèreté.

On dit que le gouvernement, avant de se décider en faveur de la mesure la plus propre à la propagation du choléra en France, a pris non pas l'avis du comité consultatif d'hygiène, mais celui d'un sénateur qui a la prétention de parler au nom du peuple parisien. C'est au nom du peuple que ce sénateur a réclamé la célébration de la fête du 14 juillet, comme si l'épidémie n'était pas à nos portes. On a rarement fait une plus audacieuse usurpation du nom du peuple.

Il serait facile de s'en convaincre en recueillant au hasard l'avis des habitants d'une maison par quartier. Mais, en vérité, le gouvernement ne se soucie pas plus de l'avis des habitants que de celui du comité d'hygiène; il s'agit de se conformer aux ordres des meneurs du radicalisme et de ne pas se laisser dépasser dans la course à l'abîme. Peu de jours restent à M. Jules Ferry pour se raviser; il fera bien de les mettre à profit pour méditer sur l'étendue de la responsabilité qu'il encourt, lui et ses collègues, en préparant l'invasion du choléra à Paris, surtout en négligeant de prendre l'avis du comité spécialement constitué pour éclairer les ministres en pareille circonstance.

CHARITÉ BIEN ORDONNÉE...

Primo mihi, moi d'abord, continue d'être mis en pratique par les gros bonnets de l'opportunisme.

En 1882 et 1883, le ministre des travaux publics avait accordé, à l'occasion de la « fête nationale », des gratifications à tous les petits employés dont le traitement était inférieur à 2,000 fr.; cette mesure bienveillante avait été fort goûtée par une grande partie du personnel qui pouvait espérer être favorisé de la même façon en 1884; malheureusement, il n'en est pas ainsi: MM. les directeurs se sont réunis en conseil, et, estimant que l'augmentation prochaine de leur traitement (3,000 fr.), à 15,000 francs pour cinq directeurs, était suffisante, ont décidé que cette année les gratifications aux petits employés seraient supprimées et que les commis se contenteraient de leur patriotisme pour célébrer, à l'occasion de la fête du 14, les heureux résultats de l'expédition du Tong-King et les bienfaits du choléra.

Il n'est pas sans intérêt de mentionner qu'un de ces sympathiques directeurs, non content de voir son traitement augmenté de 3,000 francs, continue à être logé dans les bâtiments du ministère où il jouit d'immunités incroyables.

Toujours désintéressés, les opportunistes!

On le sait bien que l'on ne rappellera les Seurs que si on a besoin d'elles, qu'on ne les rappellera que pour les exposer, et qu'après la crise il surgira à défaut du vrai Quentin, un sous-Quentin quelconque pour les expulser de nouveau. Je ne suis pas des naïfs qui s'imagine que ce soit de religieux ou des maïs qui croient à la reconnaissance humaine.

En 1867, on célébrait à Rome la canonisation des martyrs du Japon. Le choléra éclata. Quand on révéla officiellement sa présence, il faisait déjà cinquante victimes par jour. Ce fut un saut-qui-peut général.

Les émigrants emportèrent avec eux l'épouvantable maladie et la semèrent dans les charnats Costelli romains.

A Albano, le 7 août, si je ne me trompe, dans la matinée, quatre-vingt-quatre personnes moururent. Les autorités lâchèrent pied; seul, le clergé resta à son poste. Son chef, le cardinal Altieri, alla d'ailleurs payer de sa vie son héroïsme et succomber au fléau, au milieu de son troupeau.

On jetait les cadavres dehors, par les portes, par les fenêtres. Et ils restaient là, dans la rue, sous le soleil.

Il y avait à Albano, un poste de quinze zouaves pontificaux, commandé par mon ami Burdo, qui, depuis, a exploré l'Afrique en intrépide qu'il est. Le soir, la petite troupe fut renforcée par la compagnie de Velletri.

Les zouaves pontificaux se firent à la fois infirmiers et fossoyeurs. Ils déblayèrent les rues des cadavres qu'ils contenaient et portèrent les malades à l'hospice.

La mortalité fut telle que l'hospice de cette ville de six mille âmes se vidait deux fois par jour dans le cimetière.

Le dévouement des zouaves fut sublime. Tous furent des héros, trois d'entre eux des martyrs.

Trois mois après, Garibaldi envahissait les Etats pontificaux, et en arrivant à Albano, les zouaves étaient accueillis à coups de fusil et décimés par la population qu'ils avaient disputée au choléra.

Les républicains de Paris ne valent pas mieux que les Italiens d'Albano, et les Seurs seront sans doute traitées, après la bataille, avec la même ingratitude que les zouaves pontificaux, les coups de fusil mis à part.

Cela ne fait rien, ni à nous qui demandons leur rappel, ni à elles qui sont prêtes à revenir.

Comme ce n'est ni pour la République ni pour les hommes que ces saintes filles travaillent, elles sont résignées d'avance aux persécutions de la République, à l'indifférence des hommes.

Le gouvernement, la préfecture de la Seine, l'Assistance publique, agissant ensemble en songeant au retour des Seurs hospitalières que nous réclamons.

Car, bien que la théorie du cœur léger soit plus facile à l'ordre du jour; bien que les républicains, enhardis par la tolérance publique, supportent, le front haut et le sourire aux lèvres, toutes les responsabilités, la capitale, qui leur pardonne tout, leur en voudrait peut-être si, après avoir attiré le fléau par leur entêtement à célébrer leur fête ridicule, ils s'obstinaient à le laisser ravager en paix la population, pour n'avoir pas à subir la honte de capituler devant la robe grise et le fielt blanc de Seurs hospitalières.

Nous demandons qu'à la veille de la bataille probable on fasse rentrer dans l'armée qui va combattre la troupe d'élite qu'on en a chassée injustement. Nous demandons qu'on nous rende ces filles héroïques qui ont déjà combattu le fléau, et qui savent murmurer aux oreilles des mourants les paroles qui consolent, ou même qui guérissent.

Nous demandons qu'on nous rende les Seurs des hôpitaux, dont les pauvres gens vont bientôt peut-être avoir besoin.

REVUE DE LA PRESSE

La Déclaration

La Gazette de France qui avait jusqu'à présent gardé le silence sur la déclaration de l'Université, a donné hier son avis dans un long article, dont voici le passage le plus important :

Que dit cet article? Que Monsieur le Comte de Paris est aujourd'hui le représentant de la Royauté traditionnelle. — Rien n'est plus exact.

Que les idées de Monsieur le Comte de Chambord sont excellentes à recueillir et à méditer. — Qui peut y contredire?

Il n'y a qu'un point qui nous semble obliger les royalistes, les légitimistes à une absolue réserve, c'est celui où l'on semble dire que la Ligue catholique se donnerait pour mission d'établir elle-même les conditions de la légitimité du Pouvoir royal!

Le Pouvoir royal ne dépend ni d'une ligue, ni d'une assemblée, ni d'un Parlement qui n'ont aucune qualité pour créer des Droits de cette nature. Les Droits du Roi sont, avec nos Droits et nos libertés, au-dessus de toutes les délibérations des citoyens et forment comme le corps de nos certitudes politiques.

Le Roi n'a pas plus le pouvoir de changer les conditions de la Monarchie française que nous n'avons, nous, le droit de modifier sa légitimité.

Rendez-nous nos Seurs

Tel est le titre d'un article, tout d'actualité, que M. Cornély publie dans la Gazette. L'auteur se place dans l'hypothèse fort admissible où Paris subirait les atteintes du choléra :

A l'heure actuelle, dit-il, le personnel de M. Quentin est tout à fait hors d'état de faire face à une épidémie, et ce n'est pas le calomnieux que de craindre qu'il ne se débâte avec entrain, le jour où le fantôme asiatique jettera ses bras quelques centaines de cadavres verdis.

Et quel droit au nom de quels principes exigerait-on de l'héroïsme des demoiselles qui servent dans les brasseries mortuaires de M. Quentin, et qui apportent une potion comme elles verseraient un verre de bière. Un loch à l'as! Bon! voyez terrasse!

Elles gagnent cinq francs par jour. En temps ordinaire, c'est suffisant. En temps d'épidémie, c'est dérisoire. Ce n'est pas cinq francs, c'est cent francs, c'est mille francs, c'est cent mille francs par jour qu'il faudrait leur offrir; c'est le prix auquel elles estiment leur vie icé-las.

Et l'ajoute que leur fuite n'aurait rien de honteux ni de répréhensible.

C'est qu'il faut avoir autour du cœur un triple airain pour saisir à bras-le-corps le monstre, pour vivre au milieu de ses victimes, pour se dire: Le mort est là. Embûme terrible! Je n'ai pas peur. A nous deux! et pour se pencher sur ces bouches fétides, sur ses membres torus, sur ces chairs livides où le fléau embusqué peut vous mordre à toute heure.

Pour avoir ce courage, il faut être possédé par l'âme ou l'autre de ces deux grandes forces, de ces deux grandes passions: la Science, la Foi, ou par toutes les deux ensemble.

Les médecins, dans un hospice, sont comme les généraux sur le champ de bataille. Il leur est impossible d'être lâches, parce qu'ils ont la responsabilité, le pouvoir, les honneurs.

Les Seurs hospitalières n'ont rien de tout cela. Mais elles ont la foi, et c'est pour le divin Maître qui les attend en son Paradis, prêt à les récompenser, qu'elles prodiguent leurs veilles, leur ardeur, qu'elles bravent le danger, qu'elles méprisent la mort, et qu'elles sont de vant l'épidémie à la fois intrépides, comme de vieux soldats et tendres comme des femmes.

Hé bien! M. Quentin a-t-il songé à cette troupe admirable, qu'il a licenciée, chassée, dégradée de ses sublimes fonctions et qui attend, prête à pardonner à ses persécuteurs, à se dévouer et à mourir?

A défaut de M. Quentin, M. Poubelle y a-t-il songé? Et, à défaut de M. Poubelle, M. Waldeck-Rousseau s'est-il souvenu?

Les Seurs sont sur pied, je le sais. Celles d'entre elles qui ont été expulsées des hospices de Paris sont employées à des écoles, à des ateliers. On les a casées facilement, car le vigne du Seigneur est grande et il y a là du travail pour tous les bras et pour tous les cœurs.

LE CORRIER DE BRUXELLES

Le Corrier de Bruxelles apprécie ainsi qu'il suit le résultat de la journée de mardi.

« Sans être aussi décisive, au moins pour Bruxelles, que la journée du 10 juin, celle du 8 juillet n'en est pas moins, dans son ensemble, une éclatante victoire pour la cause catholique. »

La majorité libérale du Sénat est renversée; c'était le but de l'appel fait au pays par le ministre du 16 juin, et ce but est pleinement atteint.

« Les résultats de la province nous sont des plus favorables: nous triomphons à Gand, à 400 voix de majorité, et ce résultat suffisait à lui seul pour nous donner la majorité; outre les 4 sièges de Gand, repris aux libéraux, nous conquis de même 2 sièges à Soignies, 4 sièges à Ath et 2 sièges à Verviers. A Ostende, nous maintenons une position qui nous était vivement disputée. »

« Par contre, les libéraux se maintiennent à Liège, à Huy et Charleroi. »

« Ils ne gagnent en tout et pour tout qu'un siège, et c'est encore dans le Luxembourg, où les arrondissements d'Arion et de Vireton réunis, ont été, à une faible majorité toutefois, le financier bruxellois qui, sous le patronage de MM. Tesch et Bouvier, est allé s'imposer aux rivières de la Semois. »

« A Bruxelles, toute la liste des indépendants entre en ballottage avec la liste de l'Association libérale. Mais les premiers tiennent la corde, et M. Allard a une avance de 407 voix sur l'ex-ministre Graux. »

« Pour Bruxelles, la partie est donc à recommencer, mais la Loge est à bout de forces, à bout de mensonges surtout, et Bruxelles aura bien vite réparé ce moment d'hésitation. Courage donc, électeurs conservateurs et indépendants! un dernier effort, et vous resterez maîtres sur toute la ligne; vous aurez sauvé l'honneur de la capitale. »

« Il y a ballottage également à Nivelles, où un libéral passe. M. de Vrints, et à Tournai, où un seul des libéraux sortants, M. Bonnef, est réélu. »

« A Namur, nos candidats pour la Chambre l'emportent à 200 voix de majorité. »

« En somme, nous disposerons au Sénat d'une majorité considérable, que viendront grossir encore la députation de Bruxelles, et le résultat des ballottages de Tournai et de Nivelles. »

Résultats

Louvain. — Voix, 1880. — Sénateurs conservateurs réélus: MM. Michaux, 1709 voix et Willem 1885 voix.

Anvers. — Voix, 6689. — Sénateurs conservateurs élus: MM. Cogels, 5555 voix; Demester, 5524; Depuyt, 5531; Vandendriessche, 5498.

Représentant conservateur élu, M. Jacobs, 5630 voix. Le candidat socialiste, M. Nevalsteen, a obtenu 630 voix.

Malines. — Voix, 1,575. — Sénateurs conservateurs élus: MM. le comte de Buisseret de Blaregnon, 1,431 voix et le comte d'Ursel, 1,426 voix.

Tournai. — Voix, 613. — Sénateur conservateur réélu, M. le comte de Mérode, 590 voix.

Bruxelles. — Voix, 1,594. — Sénateurs conservateurs réélus: MM. le baron de Crombrughe, 1,396 voix et Van Ockerhout, 13,89 voix.

M. Ronse, échevin, candidat conservateur est élu député par 1,395 voix.

Courtrai. — Voix, 1550. — Sénateurs conservateurs élus: MM. le baron de Béthune, 1,447 voix et Lamens, 1,449.

Représentant conservateur élu, M. Van den Pecker, 1,482 voix.

Gent. — Voix, 7,603. — Majorité obtenue, 4000 voix. — Sénateurs conservateurs élus: MM. Braet, 3,923 voix; Gasier, 3,903; Pycke, 3,903; Soupart, 3,926.

Saint-Nicolas. — Voix, 1,081. — Sénateurs conservateurs réélus: MM. le comte de Bergheyc, 951 voix et le vicomte Vilain XIII, 972. Représentant conservateur élu, M. Malou, 981 voix.

Thielt. — Voix, 653. — Sénateur conservateur réélu, M. le baron Anthon, 579 voix. M. Bernaert, ministre, est réélu représentant par 580 voix.

Tyres. — Voix, 911. — Sénateur conservateur réélu, M. le baron Surmont de Wolsberghe, 840 voix.

Furnes-Dixmude. — Voix, 639. — Sénateur conservateur réélu, M. le baron de Coninck, 841 voix.

Alost. — Voix, 1,440. — Sénateurs conservateurs réélus: MM. Leirens, 1,270 voix et Van Vreckhen, 1,285.

Représentant conservateur, M. Woests 1280 voix.

Andervort. — Voix, 925. — Sénateur conservateur réélu, M. le baron Fycko de Poteghem, 917 voix.

Ecloo. — Voix, 646. — Sénateur conservateur réélu, M. le baron T'Kint de Roodenbeke, 598 voix.

Gand. — Voix, 7,603. — Majorité obtenue, 4000 voix. — Sénateurs conservateurs élus: MM. Braet, 3,923 voix; Gasier, 3,903; Pycke, 3,903; Soupart, 3,926.

Saint-Nicolas. — Voix, 1,081. — Sénateurs conservateurs réélus: MM. le comte de Bergheyc, 951 voix et le vicomte Vilain XIII, 972. Représentant conservateur élu, M. Malou, 981 voix.

Thielt. — Voix, 653. — Sénateur conservateur réélu, M. le baron Anthon, 579 voix. M. Bernaert, ministre, est réélu représentant par 580 voix.

Tyres. — Voix, 911. — Sénateur conservateur réélu, M. le baron Surmont de Wolsberghe, 840 voix.

1300 voix. — Sénateurs libéraux réélus: MM. Braconier, 3809 voix; d'Andrimont, 3784; De Looz, 3737; et Montefiore, 3793.

Huy. — Voix, 1232. — Majorité obtenue, 60 voix. — M. de Lhonnex, sénateur libéral sortant, est réélu par 653 voix.

Verviers. — Voix, 3,427. — Majorité obtenue 180 voix. — Sénateurs conservateurs élus: MM. Simonis, 1803 voix, et de Billay, 1739.

Waremme. — Voix, 506. — Sénateur libéral réélu, M. de Selys, 468 voix.

Hasselt. — Voix, 1289. — Sénateur conservateur réélu, M. Van Willigen, 637 voix.

Tongres. — Voix, 591. — Sénateur conservateur réélu, M. le comte de Borghgrave, 500 voix.

Marsyck. — Voix, 234. — Sénateur conservateur réélu, M. le comte de Orde, 277 voix.

Arlon-Vireton. — Voix, 1196. — Majorité libérale 37 voix. — M. Grobbs, sénateur libéral élu, 597 voix.

Bastogne-Marche. — Voix, 445. — Sénateur conservateur réélu, M. Orban de Xivry, 442 voix.

Neufchâteau. — Voix, 302. — Sénateur conservateur élu, M. le comte P. de Limburg-Stirum, 237 voix.

Namur. — Voix, 3275. — Sénateurs conservateurs élus: MM. de Bruges, 1776 voix et de Namur, 1743.

Représentants. — Majorité obtenue 200 voix. Candidats conservateurs élus: MM. de Moresau, 1740; Melot, 1657 et Doucet, 1649.

Dinant. — Voix, 571. — Sénateur conservateur élu, M. le baron d'Huart, 572 voix.

Phalippville. — Voix, 339. — Sénateur libéral élu, patronné aussi par les catholiques, le baron de Labbeville, 329 voix.

BALOTTAGES

Nivelles. — Voix, 3,170. — M. de Vrints, sénateur libéral élu, 1,650 voix. MM. Pigeolet, sénateur libéral, 1,518 voix; de Floriant, conservateur, 1,552 et Spuckaut, id., 1,532.

Ballottage entre MM. Pigeolet et de Floriant.

Tournai. — Voix, 3,149. — M. Bonnef, sénateur libéral réélu, 1,700 voix. — MM. Macau, candidat libéral, 1,545 voix; Dumon, candidat conservateur, 1,534 et de Rolin, 1,450.

Ballottage entre MM. Macau et Dumon.

Bruxelles. — Voix, 17874. — Liste conservatrice: MM. Allard, 8832 voix; Cornet, 8684; de Maniv, 8676; Goffin, 8720; Moeremans, 8658; Fovis de Tenboschels, 8645; Terbinck, 8654; Van merstraeten, 8646.

Liste libérale: MM. Bischoffsheim, 8818 voix; Crocq, 8777; De Renesse, 8779; Graux, 8745; Simon, 8637; Prion, 8783; Van Schoor, 8812; Vaucamps, 8737.

La journée s'est passée sans incidents notables.

NOUVELLES DU JOUR

Paris, 9 juillet.

La révision au Sénat

Le Sénat s'est réuni aujourd'hui dans ses bureaux pour nommer la commission de 15 membres chargée d'examiner le projet de révision adopté par la Chambre.

Ont été élus, MM. 1er bureau. — Calmon, Robert de Maszy. 2e — Jules Simon, Wallon. 3e — Briet, Schreiner. 4e — Ribière, Scherer.